



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement**

Marseille, le 16/11/2020

La Directrice Régionale
à

Monsieur le Directeur
LYONDELL Chimie France
Z.I. Fos Caban
Route du Quai Minéralier
BP 80201
13 270 Fos-sur-Mer

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 24/09/2020 - Établissement Lyondell Chimie France à Fos-sur-mer

PJ : Copie du rapport de visite de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 24 septembre 2020, portant sur la gestion des effluents aqueux.

Conformément à l'article L.514-5 et L171-6 du Code de l'Environnement, vous trouverez en annexe la copie du rapport de visite de l'Inspection des Installations Classées à monsieur le Préfet. Vous avez la possibilité de faire parvenir vos observations éventuelles sur ce document à l'attention de :

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux
Place Felix Baret – CS 80001 – 13282 Cedex 20

sous 15 jours à compter de la réception de ce courrier.

Je vous demande de bien vouloir répondre, **sous 8 jours**, sur les éléments mentionnés en gras dans le rapport.

D'autres suites pourront être données en fonction des éléments transmis ou de l'absence d'élément.

Sauf réserve de votre part, **dans un délai de 15 jours**, motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce rapport sera publié sur le site Internet :

<https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations/donnees#/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.